

Réforme des retraites UN PROJET RÉGRESSIF



Alors qu'il n'y pas de nécessité financière immédiate, le gouvernement veut **remplacer le système par répartition et par annuités par un système à points, transformant profondément la logique solidaire actuelle.**

EELV S'OPPOSE À CETTE RÉFORME !

- Elle pénalisera les salarié-es précaires ayant des carrières professionnelles hachées et les fonctionnaires, notamment les enseignant-es, qui n'ont pas de primes et des salaires faibles.
- Elle introduira un âge pivot de départ à la retraite de 64 ans qui pénalisera injustement celles et ceux qui ont commencé à travailler jeunes.
- Elle ne prend pas en compte l'ensemble des facteurs de pénibilité.
- Elle créera une incertitude sur le revenu futur des retraité-es.

Si EELV partage l'objectif de simplification d'un système aujourd'hui complexe et peu lisible avec ses 42 régimes différents, nous nous opposons néanmoins au projet systémique de nivellement par le bas du gouvernement.

eelv.fr
@eelv
eelv.fr



soutenir.eelv.fr

Réforme des retraites

UN PROJET RÉGRESSIF



1 PRÉSERVER LE SYSTÈME PAR ANNUITÉ

Le système par annuités doit être préservé et amélioré tout en harmonisant les différents régimes.

2 PRÉSERVER L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Le système à prestation définie doit être préservé et l'âge légal de départ maintenu à 62 ans (voire abaissé à 60 ans en prenant en compte les années d'étude et les périodes de précarité subies).

3 TENIR COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ

L'ensemble des facteurs de pénibilité doivent être pris en compte et les bonifications doivent tenir compte de l'impact sur l'espérance de vie en bonne santé des conditions de travail pénibles.

4 FAIRE PAYER LES REVENUS DU CAPITAL

La contribution des revenus du capital (stock-options, intéressement, produits financiers) doit être augmentée.

5 RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

Le taux d'activité doit être amélioré et le plein emploi recherché grâce à la réduction du temps de travail.

6 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SALARIALES DES FEMMES

Les inégalités salariales et l'emploi subi des femmes les pénalisent au moment de leur retraite. Ils doivent être réduits.

7 S'ADAPTER AUX NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Le calcul des retraites doit être adapté aux nouvelles formes de travail (entrepreneuriat, contrat court, digital labor...).

8 SUPPRIMER LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

La surcote et la décote doivent être supprimées de façon à pouvoir garantir la liberté de choix du moment de départ à la retraite.

9 RÉDUIRE LA DURÉE DE VIE AU TRAVAIL

La durée de vie au travail ne doit pas être allongée et le nombre d'annuités acquis par enfant pour les femmes doit être préservé.

10 PRENDRE EN COMPTE TOUS LES REVENUS

L'ensemble des revenus (salaires, indemnités, intéressement et autres avantages) doit être pris en compte dans l'assiette de calcul des retraites.

